

Recours au Règlement—M. D. Munro

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai promis au député d'examiner ses arguments. J'entendrai le ministre quand il viendra à la Chambre et je déciderai ensuite de la façon de régler cette affaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—LE MANDAT SPÉCIAL DU COMITÉ DES PÊCHES ET DES FORÊTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre ne soit pas ici.

Le 5 juin, lundi de cette semaine, on a donné un mandat spécial au comité permanent des pêches et des forêts pour lui permettre de prolonger ses audiences, soit mardi et jeudi de cette semaine. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'expliquer en détail dans quel contexte cette décision a été prise. Le bien-fondé de cette décision est assez clair pour ceux qui ont assisté aux réunions.

On a interrompu les réunions à la fin du mois dernier parce que les négociations en cours étaient de nature très délicates. Pour éviter de tenir une séance à huis clos, ou une réunion publique où l'on pourrait poser des questions pouvant influencer ces négociations, le comité de direction a décidé d'annuler la réunion. Il fut alors convenu de tenir une réunion supplémentaire sur les pêches. La réunion à laquelle cette décision a été prise s'est tenue le 30 mai.

Vous vous souviendrez que le 2 juin, un événement important a eu lieu: les pêcheurs des États-Unis ont été exclus des zones de pêche canadiennes, sauf dans la zone litigieuse.

A la suite de quoi, il a semblé évident que le comité devrait se réunir pour examiner plus amplement la situation et obtenir des ministres une réponse concernant les questions de politique. Deux réunions ont été organisées et on comptait sur la présence du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc). Le ministre n'a pas pu y assister, pour des raisons très valables: il était au Nouveau-Brunswick, aux funérailles d'un membre de l'autre endroit. Cela se comprend.

Nous essayons d'obtenir du leader du gouvernement à la Chambre qu'il procède à un nouveau renvoi de cette question pour étude. Étant donné que les nouvelles négociations sont censées reprendre le 19 juin, j'aimerais que ce renvoi dure jusqu'à la fin de la présente session, afin que le comité puisse se réunir et examiner l'évolution de la situation, même pendant que les négociations se poursuivent. Nous pourrions alors poser des questions, non pour embarrasser personne, mais pour éclairer les députés et aussi le public.

J'espère donc qu'il sera possible de convaincre le leader du gouvernement à la Chambre de renvoyer à nouveau pour étude la question au comité des pêches et forêts, afin qu'il se réunisse plusieurs fois, d'ici à la fin de cette session.

[M. Andre.]

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, il y a déjà une motion qui a été déposée par le vice-premier ministre (M. MacEwen) selon laquelle certains comités peuvent siéger et étudier les prévisions budgétaires après le 31 mai jusqu'au troisième jour précédant le dernier jour d'opposition, lequel n'est pas encore déterminé mais qui, selon toute vraisemblance, sera avant le 30 juin. Quant à la requête du député pour discuter d'un sujet autre que les prévisions budgétaires, et pour pouvoir siéger le plus longtemps possible en juin, nous allons l'examiner à son mérite.

● (1542)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Kaplan: J'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ALEXANDER—LA MENTION INEXACTE DES FONCTIONS D'UN MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question qui touche le ministre du Travail (M. Munro). Je lui en ai donné avis, mais il n'est pas ici. Toutefois, je pense qu'il est important de tirer cette affaire au clair. Une brochure félicitant la gagnante du concours M^{lle} Polonia, à Grimsby, en Ontario, au cours de la troisième semaine de mai, renferme un message qui proviendrait apparemment de son ministère. Vous remarquerez que je n'ai pas dit du ministre lui-même parce que je sais que le ministre ne ferait pas une telle chose, mais je pense qu'il faut qu'il sache, et il le sait, ce que son personnel a peut-être fait par inadvertance. Le message dit:

Félicitations à M^{lle} Polonia de John Munro, C.P., député, ministre du Travail et...

Et voici ce qui est inacceptable:

... ministre chargé du multiculturalisme.

Nous savons tous que le ministre détient un portefeuille et non pas deux. C'est pourquoi, ayant porté la chose à l'attention du ministre avant de prendre la parole aujourd'hui et encore à ce moment-ci, j'espère qu'il avertira son personnel pour que ce genre d'erreur ne se reproduise plus.